



Championnat de Printemps U12

Dimanche 17 mars 2019

Golf de Bussy-Guermantes

Règlement 2019

Clôture des engagements des JOUEURS : 06 mars 2019

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le règlement général des épreuves de la Ligue Ile de France. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET ENGAGEMENTS

Le Championnat de Printemps U12 est une compétition organisée pour les joueurs et joueuses amateurs de Seine-et-Marne des catégories U12 (-13 ans et -11 ans).

Cette épreuve doit servir de répétition pour les jeunes seine-et-marnais avant les qualifications de la Ligue Ile-de-France aux Championnats de France des jeunes

Les inscriptions des joueurs et joueuses devront parvenir au plus tard le **6 mars 2019** au Golf de Bussy-Guermantes, avec copie au CDGolf77 et à Jean-Pierre Caillaud caillaud.jeanpierre@neuf.fr

CONDITION DE PARTICIPATION DES JOUEURS :

Epreuve réservée aux joueurs et joueuses des catégories :

U12 (soit -13 ans) et U10 (- de 11 ans). donc pour les enfants nés à partir du 1/1/2007

Les joueurs et joueuses doivent être licenciés auprès de la FFGolf et devront avoir leur certificat médical de non contre-indication à la pratique du Golf enregistré à la FFGolf (sur l'Extranet FFGolf) à la date de clôture des inscriptions à l'épreuve sous peine de non-participation. En cas de participation d'un joueur ne répondant pas aux conditions de l'épreuve, il sera disqualifié.

FORMULE DE JEU :

Stroke Play / 18 trous en brut

ORDRE DE JEU :

Dans l'ordre croissant des index (les garçons puis les filles).

REPERES DE DEPARTS :

Boules Bleus pour les U12 garçons, rouges pour les U10 garçons, et boules violettes pour les filles (U12 et U10).

RESPONSABILITE DU CLUB RECEVANT CE CHAMPIONNAT :

Il est recommandé au club de bloquer les départs une ½ heure avant le premier départ de la compétition soit à partir de 8 h 30.

Le CDGolf 77 veillera, avec ses bénévoles, à la bonne organisation de la compétition.

COMITE DE L'EPREUVE :

Le Comité de l'épreuve est composé d'un représentant du CDGolf77, d'un représentant d'un golf seine-et-marnais et d'un représentant du Golf organisateur.

Les membres du Comité de l'épreuve devront être présents du 1er départ de l'épreuve jusqu'à la remise des Prix.

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de prendre toute décision qu'il jugera utile au bon déroulement de la compétition.

Tous les litiges devront lui être soumis et ses décisions sont sans appel.

ETHIQUE :

Le Comité Départemental exige de la part des joueurs et des joueuses, une excellente attitude générale (étiquette, respect des installations et des dirigeants, fair-play, ...). Une tenue correcte sera exigée pour les joueurs et joueuses : pas de tee-shirts, pas de jeans, pas de casquette à l'envers, etc...

CADETS :

Pendant tout le déroulement de cette compétition, les cadets ne sont pas autorisés.

CHARIOT ELECTRIQUE :

L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

ACCOMPAGNATEURS :

Pendant tout le déroulement de cette compétition, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs ou dirigeants de clubs devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

CLASSEMENT INDIVIDUEL :

Il n'y aura qu'un classement: le classement Brut.

En cas d'égalité dans une catégorie (garçons ou filles), il sera appliqué la règle générale (meilleur retour, ensuite sur 6, 3 et dernier trou du tour conventionnel).



Championnat de Printemps U12
Dimanche 17 mars 2019
Golf de Bussy-Guermantes
Règlement 2019

GOLF DE : **N° CLUB :**

DATE DE L'EPREUVE : 17 / 03 / 2019

	Nom prénom	index	N° de licence
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

Nom prénom du responsable :

Tout joueur inscrit sur la fiche d'inscription devra avoir son certificat médical enregistré sur l'Extranet de la FFGolf à la clôture des inscriptions sous peine de non participation.

Le nombre d'inscrits ne peut dépasser 12 par clubs (U12 et U10 confondus).